



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

2026 - 2027

Photographie de
l'élève

RÉSERVÉ AU STUDIO DSF

☐ RÉ-INSCRIPTION ☐ NOUVELLE INSCRIPTION N° ÉLÈVE :

PAIEMENT ADHÉSION (15€)

☐ Espèces ☐ CHB N°

PAIEMENT DES COURS

☐ Espèces ☐ Virement ☐ Chèque

Chèque au nom de

DOSSIER COMPLET

- ☐ Photo
- ☐ Autorisation de soins
- ☐ Règlement intérieur
- ☐ CM / QS
- ☐ Paiement adhésion
- ☐ Paiement cours

ÉCHÉANCIER DES RÈGLEMENTS

SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN

ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone de l'élève :

Mail de l'élève :

CONTACTS

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Mail :

Téléphone :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Mail :

Téléphone :

CLASSIQUE

- ☐ Initiation - 285€
- ☐ Préparatoire - 285€
- ☐ Élémentaire - 310€
- ☐ Tech /adulte - 335€

HIP-HOP

- ☐ Initiation - 285€
- ☐ Préparatoire - 285€
- ☐ Intermédiaire - 310€
- ☐ Adulte - 335€

JAZZ

- ☐ Éveil - 285€
- ☐ Initiation 1 - 285€
- ☐ Initiation 2 - 285€
- ☐ Préparatoire - 310€
- ☐ Prépa avancé - 310€
- ☐ Cat 1 - 335€
- ☐ Cat 2 - 335€
- ☐ Cat 3 - 335€
- ☐ Adulte 1 - 335€
- ☐ Adulte 2 - 335€

CONTEMPORAIN

- ☐ Intermédiaire
- ☐ Avancé
- 335€

TECHNIQUE SOUPLESSE

- ☐ Souplesse inter
- ☐ Souplesse avancé
- 285€

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à partir seul :

Du studio seul ☐ Oui ☐ Non
Des manifestations extérieures ☐ Oui ☐ Non

Mon enfant a besoin d'un P.A.I (asthme, autre...)

☐ Oui ☐ Non

Si oui, le Dr Richard vous recontactera

INFORMATIONS & PROTECTION DES DONNÉES

J'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient archivées dans un classeur et enregistrées dans un fichier informatisé dans le but de gérer la trésorerie de l'association et de pouvoir me contacter via le fichier élève.
Je suis informé(e) que ces informations seront conservées durant 1 année scolaire et que conformément aux lois "informatiques et libertés" et "RGPD", je peux exercer mes droits d'accès aux données en contactant Florence Schiano.

DATE

/ /

SIGNATURE précédée de la mention
"Bon pour acceptation"



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement du Studio de Danse DSF afin d'assurer le bon déroulement des cours et le respect de tous.

Article 1 : Le Règlement Intérieur

Ce règlement est affiché de manière permanente à l'accueil du Studio de Danse DSF. Il est également disponible en ligne sur notre site internet.

Chaque élève ou son représentant légal s'engage à le lire et à le signer lors de son inscription, confirmant ainsi son acceptation de l'ensemble des conditions.

Article 2 : Structure et Équipe Pédagogique

Le Studio de Danse DSF est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle propose des cours de danse et des stages. L'équipe pédagogique est composée de :

- **Florence Schiano**, directrice et fondatrice du studio. Titulaire du Diplôme d'État de professeur de danse, elle intervient en Jazz, Classique, Hip-Hop, Technique/Souplesse et Formation Professionnelle.
- **Emilie Bouchard**, professeur de danse titulaire du Diplôme d'État de professeur de danse jazz, intervient en Jazz et Contemporain.
- **Zoé Noally**, intervenante en Hip Hop.

Article 3 : Conditions d'Inscription

L'inscription est ouverte aux élèves à partir de **3 ans pour le Jazz, 6 ans pour le Classique et 7 ans pour le Hip-Hop**. Les pièces à fournir obligatoirement sont :

- Une photo d'identité
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse (Article R362-2) pour les nouveaux inscrits et un questionnaire de santé pour ceux ayant déjà délivré un certificat médical précédemment.
- La fiche de renseignements dûment complétée
- La fiche d'autorisation de soins
- Le présent règlement intérieur lu et signé
- Le paiement de l'adhésion de 15 euros
- Le paiement des cours à l'année

L'affectation des élèves dans les cours est du ressort exclusif de **Florence Schiano**, la directrice, et se fait en fonction du niveau de l'élève, et non de son âge.

Article 4 : Cotisation et Paiement des Cours

Une **adhésion annuelle de 15 €** est obligatoire pour tous les élèves, payable en septembre 2026, à l'ordre de "STUDIO DSF". Ce règlement devra exclusivement être fait par chèque ou espèce.

Le montant des cours est un **forfait annuel**. Le règlement peut s'effectuer en espèces, par virement ou par chèque en un ou plusieurs chèques, à l'ordre de "**STUDIO DSF**".

En ce qui concerne les virements, **ceux-ci doivent être exclusivement réalisés sur les mois d'octobre, janvier et avril**. Un document attestant de la mise en place du virement automatique mensuel ou trimestriel sera exigé.

Plusieurs options de paiement par chèque sont possibles :

- En une seule fois, en début d'année.
- En versements mensuels, chèques déposés en banque au début de chaque mois.
- En versements trimestriels (octobre, janvier, avril), chèques déposés en banque en début de trimestre.

L'inscription engage l'élève pour l'ensemble de la saison. Tout trimestre commencé est dû.

En cas de désistement en cours d'année, sans motif légitime, tous les chèques seront encaissés aux échéances prévues. Un remboursement forfaitaire pourra être envisagé sur demande et pour un motif médical (problème de santé, arrêt suite blessure) et sur **présentation obligatoire d'un certificat médical attestant l'impossibilité de poursuivre la pratique**.

Le trimestre au cours duquel intervient l'arrêt reste intégralement dû et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

L'adhésion annuelle de 15€ reste acquise et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Article 5 : Tarifs

- **Adhésion annuelle** : 15 €
- **1 heure de cours par semaine** : 285 €
- **1 heure 15 de cours par semaine** : 310 €
- **1 heure 30 de cours par semaine** : 335 €
- **Forfait Formation Professionnelle DSF** :
 - **Danseurs interprètes** : 1 800 €
 - **EAT** : 1500 €
 - **Double cursus** : 2200 €

Réductions sur les cours :

- 2 cours par semaine : -40 €
- 3 cours par semaine : -60 €
- 4 cours par semaine : -80 €
- 5 cours et plus par semaine : -100 €

Article 6 : Ponctualité, Absence et Discipline

Responsabilité et Ponctualité

Les élèves mineurs restent sous la responsabilité de leurs accompagnants avant le début et dès la fin de leur cours. Les accompagnants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant et venir le récupérer à la fin du cours.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours afin de ne pas perturber la concentration des élèves. L'espace d'accueil leur est cependant ouvert et leur permet d'être présents pour récupérer leurs enfants dès la fin des cours.

Des informations importantes sont régulièrement affichées dans le hall de l'école.

Comportement et Discipline

- Toute personne présente dans les locaux doit faire preuve d'une attitude **respectueuse et polie** envers l'ensemble des professeurs et des élèves.

- L'accès au cours pourra être refusé en cas de retards systématiques ou de comportement inapproprié.
- Les **téléphones portables doivent être éteints** pendant les cours.
- Les **chewing-gums sont interdits** dans les salles de danse.

Gestion des absences

Au-delà de trois absences non justifiées, l'accès aux cours pour le reste de l'année scolaire pourra être refusé par la direction, dans un souci de respect du travail collectif et dans ce cas aucun remboursement ne sera possible.

Article 7 : Vacances et Tenue

Vacances

Les cours seront maintenus durant la première semaine des vacances d'hiver (février) et de printemps (avril). Il n'y aura pas de cours durant les vacances de la Toussaint et de Noël. Ces dispositions sont incluses dans le forfait annuel.

Tenue et Hygiène

Une tenue adaptée est exigée pour tous les cours, ainsi qu'une bouteille d'eau. Les cheveux doivent être attachés.

- **Jazz et Contemporain** : Legging, short ou pantalon de danse noir, près du corps, et débardeur ou t-shirt du "STUDIO DSF". **Coiffure** : cheveux retenus, queue de cheval ou autre (**Obligatoire**).
- **Classique** : Justaucorps (couleur définie par le professeur en début d'année), collant rose, demi-pointes bi-semelle en toile et chignon **obligatoires à tous les cours**.
- **Hip-Hop** : Pantalon large (baggy), t-shirt "STUDIO DSF" et une paire de baskets dédiée à l'activité (pour des raisons d'hygiène). **Coiffure** : cheveux retenus, queue de cheval (**Obligatoire**).

Tous les bijoux sont interdits pendant les cours.

Article 8 : Planning et Sécurité

Planning

Le planning peut être ajusté en cours d'année par Florence Schiano en fonction des inscriptions et des impératifs du studio. Pour la section professionnelle, un planning spécifique sera établi.

Sécurité

- Pour des raisons de sécurité, les parents souhaitant qu'une tierce personne récupère leur enfant doivent en informer la direction à l'avance.
- Une autorisation écrite doit être fournie si un élève mineur est autorisé à partir seul.
- L'école décline toute responsabilité en cas de **perte, de vol ou de dégradation des effets personnels**. Il est recommandé de marquer les affaires au nom de l'enfant.

Article 9 : Assurance et Droit à l'image

Assurance

Le Studio de Danse DSF a souscrit une assurance de responsabilité civile conformément à la loi. Il est de la responsabilité de chaque adhérent de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

Droit à l'image

La signature de ce règlement autorise le Studio de Danse DSF à utiliser les photos et vidéos prises lors des cours ou événements sur tous ses supports de communication (réseaux sociaux, site internet, etc.).

Article 10 : Propriété Artistique et Spectacle de Fin d'Année

Chorégraphies

Les chorégraphies créées, travaillées et présentées par Florence Schiano et l'équipe pédagogique sont la propriété exclusive du Studio DSF. Leur reproduction ou leur diffusion sur les réseaux sociaux est interdite sans autorisation préalable.

Spectacle de fin d'année

- La participation au spectacle annuel est ouverte à tous les élèves à partir de janvier.
- Une participation forfaitaire de **40 €** par cours sera demandée pour couvrir les frais de costumes, qui seront remis aux élèves après le gala.
- En cas de désistement de dernière minute, les frais de costumes ne seront pas remboursés.
- **La présence à toutes les répétitions est obligatoire pour pouvoir participer au spectacle.**

Article 11 : Concours et Calendrier

Concours

Une audition aura lieu le **samedi 19 septembre 2026** au Théâtre du Forum de Feurs pour sélectionner les élèves des classes concours. Un investissement total est demandé.

- **Forfait de préparation concours : 120 €** pour un **solo/duo** et **100 €** pour un **groupe**.
- Les frais d'inscription aux concours et les costumes sont à la charge des candidats.

Dates importantes pour l'année 2026 - 2027

- **Samedi 26 septembre** : Auditions classes concours (matin) au Théâtre du Forum
- **Réunion pour les classes concours** : Samedi 3 octobre à 10h au Studio
- **14 au 18 décembre 2026** : Semaine portes ouvertes au studio.
- **12 et 13 juin 2027** : Répétition générale du spectacle (**présence obligatoire**)
- **19 juin 2027** : Spectacle de fin d'année au SCARABEE de Riorges (**présence obligatoire**)
- **Organisation de divers stages et événements tout au long de l'année** : Infos à venir

Toutes les dates des concours seront données lors de la réunion des classes concours qui aura lieu le samedi 27 septembre.

D'autres événements pourront être annoncés au cours de l'année. N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook : @studioDSF) ou sur notre site internet : www.studio-dsf.fr.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre école et espérons partager avec vous une très belle année de danse.

Fait à Feurs le 31 août 2026

La Présidente, JADRAS Caroline

La Secrétaire, SCHIANO MORIELLO Lau

Coupon à retourner, daté et signé

Je soussigné(e)

Élève de l'école de danse ou représentant légal de

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et l'accepter dans son intégralité.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

11 ans de danse, de passion et d'excellence

Qui sommes-nous?



Depuis 2015, le Studio DSF, dirigé par la danseuse, chorégraphe et pédagogue professionnelle Florence Schiano, a formé plus de 250 élèves chaque année, du loisir au haut niveau.

Grâce à des résultats d'exception, notre structure fait rayonner Feurs et le Forez sur les scènes nationales et internationales.

Avec le lancement de la YERAZEL Danse Compagnie, nous ouvrons désormais une passerelle directe vers le monde professionnel et portons la culture au coeur de notre territoire.



Pourquoi devenir mécène du Studio DSF?



- Financer les costumes, décors et créations artistiques.
- Produire des spectacles ambitieux accessibles au plus grand nombre.
- Pérenniser une formation professionnelle unique dans la région.
- Accompagner nos élèves lors des concours nationaux et internationaux.
- Développer des projets artistiques engagés auprès d'associations et d'acteurs locaux.
- Faire briller Feurs, la Loire et la région Auvergne Rhone Alpes.



Notre mission est de former les talents de demain et de faire rayonner la culture de notre territoire.

Grâce à votre mécénat, cette ambition devient une réalité.

350 médailles d'or

Champions d'Europe
depuis 2022

Des spectacles
divers et variés...

1500 spectateurs
aux spectacles.

Ce que nous offrons à nos mécènes

- Une mise en valeur de votre engagement sur nos supports de communication
- Invitations privilégiées à nos spectacles et événements
- Découverte des coulisses de nos créations et rencontre avec l'équipe de Studio DSF
- L'opportunité de participer à des projets artistiques et culturels porteurs de sens

Ensemble, faisons briller le Forez sur toutes les scènes !

En 11 ans, notre école est devenue
un lieu unique où l'excellence artistique rencontre la convivialité

Un parcours d'excellence avec un centre de formation professionnelle rare dans la région

- EAT (Examen d'Aptitude Technique), première étape vers le diplôme d'état (100% de réussite en 2025).
- Danseur / Interprète, une passerelle pour intégrer les plus grandes écoles ou compagnies.

Des résultats concrets et un rayonnement international

- Participation de la classe concours à de nombreuses compétitions régionales, nationales et Européennes.

Un impact culturel et social fort, à travers des projets artistiques engagés

- Réalisations de clips pour soutenir des associations caritatives (ex: Lutte contre la maladie de Usher 2, contre le harcèlement ...).
- Partenariat créatif avec l'option danse du collège Marcellin Champagnat.
- Partenariat avec certaines entreprises locales et nationales.

Soutenir le Studio DSF, c'est investir dans la jeunesse, la culture et le
rayonnement artistique de notre territoire.

C'est aussi associer votre image à des valeurs de dépassement, de rigueur et de
passion.

C'est aussi contribuer à écrire de nouvelles histoires...
et à faire danser les rêves...



Afin de poursuivre le développement de ces projets et de permettre à nos jeunes danseurs de vivre des expériences uniques, nous sommes aujourd'hui à la recherche de partenaires et de soutiens financiers.

Vous souhaitez devenir mécène ou échanger avec nous sur un partenariat? Contactez-nous.

Florence SCHIANO

Direction
06.70.90.29.46
studiodsfpro@hotmail.com

Studio DSF
3 rue Jean Mermoz
42110 FEURS
contact@studio-dsf.fr

Secrétariat
07.65.25.96.11
dsf.caroline.secretariat@gmail.com

AUTORISATION DE SOINS

Lors des déplacements aux concours et différentes manifestations (répétitions, galas, etc.), le **studio DSF** missionne le Dr RICHARD Pascale afin d'effectuer ou superviser les premiers soins d'urgence si nécessaire.

En cas d'absence de votre part lors de ces événements, il est indispensable de fournir votre accord écrit à travers l'autorisation de soins ci-dessous.

Vous pouvez également indiquer toute information importante concernant l'état de santé de votre enfant (allergie ou intolérance à certains produits ou médicaments par exemple) dans la rubrique « Remarques ».

Si votre enfant suit un traitement régulier devant être administré en votre absence, nous établirons un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) simple. N'hésitez pas à en discuter avec le Dr Pascale RICHARD.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir cette autorisation pour la saison 20 - 20

Nous, soussignés

M

Mme

Responsables légaux de

Né(e) le :

Autorisent le Dr RICHARD Pascale à pratiquer les soins nécessaires à l'état de santé de notre enfant lors des déplacements avec le studio DSF pour l'année 2026 - 2027

Téléphone :

Remarques :

☐ Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé « QS-SPORT » et certifie avoir répondu NON à l'ensemble des questions.

Date et signature du ou des responsables légaux

Ce questionnaire est à conserver et ne doit pas être remis à Studio DSF



cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.